



CROSS COUNTRY

Règlement édition 2017

1/ Situation

- Compétition de cross-country
- Espace Pierre Rouzel à Liffré
- Dimanche 10 décembre 2017

2/ Organisation

Section athlétisme de l'USL (<http://athletisme.usliffre.org/>)

3/ Catégories-Horaires-Parcours-Distances

Course	Catégorie	Heure	Départ 180 m	Petite boucle bis 735 m	Petite boucle 990 m	Moyenne boucle 1685m	Grande boucle 1935 m	Arrivée 180 m	Distance en m
1	MAM	11h	1			2	2	1	7600
2	BEF	11h45	1	1	1			1	2085
3	BEM/MIF	12h05	1		2			1	2340
4	MIM / CAF	12h30	1		1	1		1	3035
5	EA	13h00	Dép bis	1				1	915
6	POF	13h15	1	1				1	1095
7	POM	13h30	1	1				1	1095
8	CAM / JUF	13h45	1	1	1	1		1	3770
9	ESF / SEF/ MAF / JUM	14h20	1			2	1	1	5665
10	ESM / SEM	15h10	1			2	2	1	7600

4/ Condition de participation

- *Certificat médical*

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence compétition délivrée par la FF Tri, la FFPM ou la FFCO en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit, pour les licenciés d'une autre fédération et les non-licenciés, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. **Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

- Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de AXA Patrick Reucheron, contrat n°4780924704. Les athlètes licenciés bénéficient des garanties liées par leur licence sauf s'ils y ont renoncé. **Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.**

- Inscription

Uniquement par internet sur le site <http://www.klikego.com> et ce **jusqu'au 08/12/17 à 23h00. Aucune inscription le jour de la course.**

- Mineurs

Les athlètes mineurs non licenciés doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

- Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.



CROSS COUNTRY

5/ Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, le dossard fourni par l'organisation :

- **Retrait** : les dossards sont à retirer dans le hall Paul Davenné à partir de 9h30
- **Cession** : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

6/ Chronométrage et résultats

- Le chronométrage et la gestion des résultats sont gérés par le secrétariat de course assisté d'un logiciel adapté.
- Les classements seront affichés aux emplacements dédiés au fur et à mesure et après validation. Ils seront publiés sur le site « klikego.com ».

Le coureur est informé de la possibilité de s'opposer à la publication de son résultat

7/ Récompenses

Aux 3 premiers de chaque catégorie excepté la catégorie « école athlétisme ».

8/ Accompagnateur

Par règlement, les suiveurs sont interdits sur le parcours.

9/ Sécurité

La sécurité des concurrents est assurée par une équipe de la Protection Civile d'Ille et Vilaine.



CROSS COUNTRY

10/ Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

11/ Interruption et annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autres circonstances mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

L'organisateur se réserve également le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

12/ Vol

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

13/ Acceptation du règlement

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

* Catégorie d'âge au 1er novembre 2017

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1978 et avant
Seniors	SE	1979 à 1995
Espoirs	ES	1996 à 1998
Juniors	JU	1999 et 2000
Cadets	CA	2001 et 2002
Minimes	MI	2003 et 2004
Benjamins	BE	2005 et 2006
Poussins	PO	2007 et 2008
École d'Athlétisme	EA	2009 à 2011